

Néferti BAZABAS  
Gestionnaire Mission Démocratie en santé  
Mél. : [nefertibazabas@ars.sante.fr](mailto:nefertibazabas@ars.sante.fr)

Fort-de-France, le 18 juin 2021

**APPEL A CANDIDATURE auprès des Associations agréées  
Représentants des Usagers – Collège 2 a  
Renouvellement de la  
Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Martinique**

**1. L'appel à candidature**

**Cet appel à candidature s'adresse aux représentants d'usagers et bénévoles d'associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de la santé publique afin de désigner des représentants des usagers de services de santé au sein de la CRSA.**

**- Les sièges se répartissent comme suit : Huit membres titulaires et leurs 2 suppléants.**

Le souhait d'être titulaire ou suppléant est à inscrire dans la fiche de candidature. Cependant, le directeur général de l'ARS Martinique se réserve la possibilité de désigner en tant que titulaire ou suppléant, les représentants issus d'associations différentes, afin d'assurer une représentativité maximale,

**Dans le cas où un membre de la CRSA actuelle du collège 2a souhaite renouveler son mandat, il doit en faire la demande en répondant à cet appel à candidature.**

**2. L'examen des candidatures portera sur :**

- L'existence d'un agrément (au niveau national ou au niveau régional) pour les représentants d'associations d'usagers,
- Le suivi de la formation de base obligatoire des candidats, conformément au cahier des charges fixé par l'arrêté du 17 mars 2016,
- La présence ou l'activité de l'association sur l'ensemble du territoire régional,
- La motivation du candidat : en intégrant notamment la réponse aux questions que vous retrouverez dans le document joint en annexe.

**La candidature ne sera pas recevable sans la lettre de motivation.**

L'ARS veillera à :

- Assurer un équilibre entre les associations,
- Assurer la parité homme/femme au sein de la CRSA.
- Vérifier la fiche de candidature.

Chaque association présente un ou plusieurs candidats, Les personnes qui siègent sont des personnes physiques. Il convient donc de **renseigner avec précision la fiche de candidature.**

**Siège**  
Centre d'Affaires « AGORA »  
CS 80656  
97263 FORT DE FRANCE CEDEX  
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)

### **3. L'action du Représentant des Usagers (RU) :**

Les **représentants des usagers siègent dans le but**, non pas de défendre les intérêts de leur association, mais **d'y représenter l'ensemble des usagers ou des acteurs du domaine qu'ils représentent.**

Le représentant des usagers doit s'inscrire dans une **démarche de projet afin d'apporter une contribution riche et éclairée.**

L'implication de chacun passe en effet par la **volonté d'une participation active : capacité d'expression et d'action pour partager des points de vue, approfondir des sujets et contribuer ainsi à donner des avis éclairés sur la politique de santé en région.**

L'intérêt que vous porterez aux sujets de la santé est donc primordial, en ayant une **posture à la fois de vigilance, de réflexion, de recherche d'équilibre** afin de participer à un **débat public construit.**

### **4. La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie**

La CRSA, qui rassemble l'expression de la communauté des acteurs en santé, est un organe essentiel dans la gouvernance du système de santé en région, dans la mesure où elle est une voix privilégiée pour recueillir les aspirations et les besoins de la population en matière de santé, favoriser l'appropriation et le partage collectif des enjeux de santé par les acteurs et améliorer ainsi la qualité du futur projet régional de santé sur une période pluriannuelle.

Elle est composée de huit collèges, chaque membre titulaire dispose de deux suppléants, regroupant les représentants des collectivités territoriales, des usagers des services de santé ou médico-sociaux, des conseils territoriaux de santé, des partenaires sociaux, des acteurs de la cohésion et de la protection sociale, des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé et des offreurs des services de santé, du ministère de la défense et des personnalités qualifiées.

Elle est dotée d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées - de la Prévention, de l'Organisation des Soins, de la Prise en charge et accompagnement Médico-Sociaux, des Droits des Usagers - qui seront installées une fois la CRSA plénière constituée. Les membres de la CRSA plénière sont répartis dans ces commissions spécialisées tels que définis par le décret.

Ses membres sont nommés pour cinq ans. Les réunions se feront en présentiel et à distance. Le mandat exercé est à titre gratuit (article D.1432-52), cependant, les frais occasionnés par les déplacements, engagés dans le cadre de l'exécution de leur mandat, sont pris en charge dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires civils de l'Etat.

Le renouvellement de cette instance doit prendre effet au mois de septembre 2021.

**Les candidatures sont à adresser pour le 20 juillet 2021 au plus tard.**

**EN REPONDANT obligatoirement à l'aide de la fiche de candidature via le dispositif Démarches simplifiées en cliquant sur le lien suivant :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ars-mq-appel-a-candidature-designation-des-representants-des-usagers-crsa>